



**Le 2 décembre,
votez pour la
CGT Educ'action**

Sommaire :

- p.1 . Edito
- p.2 . Courrier au Ministre
. Revendications de la
CGT Educ'action
- p.3 . Les médias
- p.4 . Bulletin d'adhésion

■ S'Informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d'information du site
- L'UNSEN : www.unsen.cgt.fr

SPECIAL DOCUMENTALISTE

Ministre aux abonnés absents

A chaque rentrée scolaire, le même constat : les années passent et se ressemblent. A notre grand regret... mais sans réelle surprise.

→ *Qu'attendre* d'un ministre incapable d'entendre les protestations de dizaines de milliers de nos collègues ? Qui ne s'intéresse ni à l'avis du monde enseignant, ni à celui des élèves et de leurs parents, pourtant les premiers concernés par les réformes mises en place ?

→ *Qu'attendre* d'un ministre faisant partie du G7 de notre président, qui a pour objectifs à ses réformes : de réduire le budget de l'Etat et s'attaquer aux fondements de notre Ecole ?

Mieux vaut renflouer actionnaires et banques privées, plutôt que développer un service public d'Education nationale de qualité, quitte à détruire le statut de la fonction publique, augmenter les horaires de travail dans le premier ou le second degré, laisser les plus faibles sur le carreau en détruisant RASED et UPI, faire des coupes drastiques dans les effectifs de l'EN... tel est le but de notre ministre.

Que dire alors des enseignants documentalistes ? Ils sont le cadet de ses soucis. Existent-ils même encore pour lui ?

Comme tous les ans, nous adressons un courrier intersyndical, avec la FADBEN, pour demander une audience concernant la situation des documentalistes et marquer notre inquiétude face à la détérioration de leurs conditions de travail (cf. ci-après).

Et, comme tous les ans, ce courrier reste lettre morte. Nous comptons pourtant bien obtenir des réponses sur les questions qui préoccupent nos collègues documentalistes.

En premier lieu, pourquoi, alors que le ministère avait annoncé dans une publication que cette discrimination cesserait, les enseignants documentalistes ne voient toujours pas leurs Heures Supplémentaires (HS) rémunérées au même taux que les autres professeurs certifiés ?

Certes, nous luttons contre l'augmentation du temps de travail et contre les HS, mais il est inadmissible qu'une telle discrimination perdure, notamment avec la mise en place de l'accompagnement éducatif qui sollicite un grand nombre de collègues.

Ensuite, à l'instar de la revalorisation du métier d'enseignant, restée bloquée dans les méandres du ministère, doit-on désespérer de voir réécrite la circulaire de mission de 1986 en adéquation avec les évolutions du métier ?

Pour finir, (mais la liste est-elle exhaustive ?), le ministère compte-t-il encore pourvoir les CDI en personnels qualifiés ? La hausse des postes non pourvus après les mutations du mouvement intra-académique est exponentielle, plusieurs centaines cette année !

La CGT Educ'Action revendique toujours une réelle prise en compte des spécificités du métier d'enseignant documentaliste et sa valorisation.

D'abord par la réécriture d'une circulaire de mission qui intègre les transformations survenues dans la profession. Puis, par l'affectation de titulaires enseignants documentalistes sur tous les postes, ce qui induit une hausse du nombre de postes ouverts au concours. Le reflux démographique temporaire ne peut servir de caution à une baisse d'effectif dans le domaine de la documentation, d'autant que la CGT Educ'Action revendique un poste de documentaliste dans chaque établissement scolaire et la création d'un deuxième poste à partir de 600 élèves.

Le gouvernement doit entendre nos revendications et comprendre notre attachement à un système éducatif de qualité.

Il ne dépend que de vous de donner à la CGT Educ'Action les moyens d'être une force agissant à vos côtés dans l'ensemble des établissements scolaires... en vous syndiquant, en agissant et en votant nombreux pour la CGT Educ'Action lors des élections professionnelles, le 02 décembre 2008

*Christine Bariaud, responsable du collectif Documentaliste
le 19 novembre 2008.*

Courrier de l'intersyndicale (CGT Educ'Action, CNGA-CGC, FTE-CNT, SCENRAC-CFTC, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SUD-EDUCATION) et de la FADBEN

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, la fédération des enseignants documentalistes et l'ensemble des syndicats signataires de ce courrier vous ont alerté sur l'insuffisance des recrutements aux CAPES de documentation. La nouvelle diminution des postes à ces concours entraînera le non remplacement de deux professeurs documentalistes sur trois départs prévus pour la rentrée 2009. Cette nouvelle baisse des recrutements aggraverait une situation déjà très critique. En effet, les postes vacants sont déjà estimés à plusieurs centaines pour la prochaine rentrée et nous ne saurions accepter que des établissements fonctionnent sans professeurs documentalistes.

Au regard de la gravité de cette situation, nous demandons l'établissement de listes complémentaires aux concours de la session 2008.

D'autre part, au-delà des fortes réticences à une extension généralisée des heures supplémentaires, nos collègues sont indignés qu'un même travail supplémentaire donne lieu à des rémunérations moindres pour les certifiés de documentation. Nous revendiquons, à travail supplémentaire égal, une rémunération identique.

Nous rappelons également la nécessité d'engager une réflexion sur les missions pédagogiques des professeurs documentalistes et la mise en œuvre d'une véritable formation des élèves à l'information documentation ; cette réflexion doit intégrer la nécessité d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Sur l'ensemble des questions évoquées dans ce courrier, nous sollicitons donc, de votre part, une audience dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Nos revendications

La CGT Educ'action entend et fait siennes nombre de revendications exprimées par les enseignants documentalistes pour revaloriser leur profession, notamment :

- des créations de postes statutaires en nombre suffisant pour permettre, entre autres, l'ouverture plus longue des CDI,
- un poste pour tout établissement, un deuxième au-delà de 600 élèves,
- des mesures spécifiques pour titulariser les précaires,
- un temps de travail ramené à 24 h plus 4h,
- une revalorisation salariale notamment par l'attribution de l'ISOE,
- un déroulement et des débouchés de carrière comparables à ceux des personnels enseignants du second degré,

La CGT Educ'action considère que le recours aux personnels précaires ou la création d'un corps de sous documentalistes ne sont pas des solutions acceptables.

Elle se propose de poursuivre, avec les personnels, sa réflexion sur l'évolution du métier, l'organisation du travail, le statut du documentaliste... afin de finaliser ces revendications.

Pour cela, adressez-nous le questionnaire ci-joint en p.4.



Pour info

■ 250 postes ouverts au CAPES pour 583 départs enregistrés par la DEPP en 2007, 192 postes au CAPES pour 549 départs en 2008 !

■ **A lire** : le rapport Assouline sur "l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse". Pour le Sénateur "aucune initiative n'est prise pour mettre en valeur la profession de documentaliste". Il faudrait "une revalorisation forte du métier qui passe par l'attribution claire de responsabilités en matière d'éducation aux médias" (avec de véritables heures de formation en 4^{ème} et seconde).

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



4p documentaliste
11.08

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr

Les médias

Dernier COP* du CLEMI...

A l'heure des réductions de postes et de la disparition de certaines disciplines des matières fondamentales, l'éducation aux médias a peu de chance d'être réellement reconnue par notre hiérarchie, sauf si elle s'intègre dans des disciplines existantes. Pourtant, un rapport de l'IGEN en 2007 préconisant la mise en place de réels objectifs à atteindre en matière d'éducation aux médias a été présenté à l'assemblée des recteurs, dans l'optique de développer des actions dans ce domaine. Cela a été rappelé lors du dernier COP du CLEMI.

Dans ce cadre, le rôle des enseignants documentalistes a été largement abordé de part la présence de F. Albertini, présidente de la FADBEN, et de J.L. Durpaire, Inspecteur Général Vie Scolaire.

Leur conception respective des missions des documentalistes ne sont guère compatibles...

→ **Pour la présidente de la FADBEN**, les documentalistes se trouvent au cœur des médias, dans un centre de ressources qui en recense un grand nombre. Ils travail-

lent à ce que les élèves deviennent autonomes quant à leur utilisation pour avoir accès à la connaissance du monde qui les entoure, développer leur esprit critique et leur citoyenneté.

Devant ce besoin de réelle formation à la maîtrise de l'information, il y a nécessité de reconnaître institutionnellement le rôle des documentalistes dans l'enseignement de l'information-documentation.

→ **Pour J.L. Durpaire**, les documentalistes ne doivent pas axer leurs missions sur la pédagogie mais sur la conception et la coordination d'une politique documentaire, sur la conception d'un système global d'information dans les établissements scolaires.

Autant dire que deux conceptions du métier d'enseignant documentaliste s'affrontent. Les évolutions doivent se faire dans le sens de la réussite des élèves, d'un système éducatif de qualité et de l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Votre avis nous intéresse !

(cf. questionnaire p.4.)

D'enseignant à concepteur-gestionnaire...

Lors d'un séminaire, l'Inspecteur Général (J.L. Durpaire) a évoqué la notion d'information dans les établissements scolaires et pour le métier de documentaliste.

Pour lui, l'usage de TICE doit être développé, ce qui renforcera les achats de ressources numériques encore insuffisantes, notamment dans les CDI. Il faut mettre en place de réels systèmes d'information documentaire dont la gestion informatisée est trop partielle pour permettre une meilleure circulation de l'information. Il suggère que les documentalistes soient beaucoup plus impliqués dans la mise en place des Espaces Numériques de Travail (selon lui, ceux-ci doivent devenir des gestionnaires d'un système général d'information dans l'établissement). A contrario, ils doivent cesser leur formation trop techniciste auprès des élèves.

J.L. Durpaire rappelle d'ailleurs que le cahier des charges des IUFM était inadapté aux documentalistes sur plusieurs points : l'organisation du travail au sein de la classe, l'évaluation des élèves, la conception et la mise en œuvre de l'enseignement, et l'a signalé au ministre. Depuis, les documentalistes sont "non concernés" par ces points de validation !

Il regrette, à l'inverse, le manque de références sur la conception d'une politique documentaire et sur la gestion et le fonctionnement d'un système d'information.

* Conseil d'Orientation et de Perfectionnement

Lutte contre la cyberintimidation

Les enseignants documentalistes doivent former les élèves à être citoyens responsables à l'égard des médias. Il s'agit aussi d'alerter les élèves et les enseignants sur les risques de cette utilisation. Des syndicats, canadiens notamment, ont fait des études démontrant l'essor de la cyberintimidation :

"L'intimidation s'est frayé un chemin dans l'ère numérique, nuisant aux vies des élèves et des éducateurs. Comme d'autres problèmes complexes relatifs à l'éducation, il n'est pas facile de lutter contre la cyberintimidation".

(B. Froese-Germain, chercheur à la FCE, Fédération Canadienne des Enseignants.)

Qu'est-ce que la cyberintimidation ?

Il s'agit d'un phénomène récent, en pleine expansion, harcelant des élèves ou des enseignants via les nouvelles technologies : intimidation par courriels, téléphones mobiles (situations conflictuelles en classe ou passages à tabac filmés), SMS, forums de discussion, blogs, sites

Internet..., sous couvert de l'anonymat et sans grand risque d'être découverts.

Les conséquences constatées sont multiples : absentéisme, résultats médiocres, anxiété, colère, dépression ou pire encore...

Des syndicats (Canada, Royaume Uni...) ont alerté les enseignants sur leurs responsabilités en la matière et leur ont prodigué des conseils :

- Avoir une éthique irréprochable en matière de cyberconduite respectant les normes professionnelles dans leurs courriels avec les parents, les élèves ou leurs collègues.

- Ne jamais dévoiler un mot de passe sur le lieu de travail, ne pas laisser un ordinateur personnel allumé devant des élèves.

- Ne rien dévoiler en ligne sur leur vie privée pouvant les prendre à défaut.

- Considérer les téléphones portables comme néfastes dans certaines de leurs fonctions, en restreindre l'utilisation dans les établissements scolaires.

En cas de cyberintimidation avérée :

- Faire une copie des messages, y compris des URL.
- Déclarer cette conduite inacceptable, exiger de l'expéditeur qu'elle cesse.
- Ne pas dialoguer avec l'auteur de la cyberintimidation, cela pourrait aggraver la situation.
- Informer l'administration et le syndicat.
- Porter plainte.

Ils attendent des autorités :

- Des politiques plus efficaces pour lutter contre la cyberintimidation.
- Une sensibilisation accrue à la prudence dans l'utilisation de sites de mise en réseau, leur contenu étant passé en revue par les employeurs et les élèves.
- Une éducation à l'utilisation de ces technologies de manière éthique.

Pour plus d'informations, voir Mondes de l'Éducation n° 26 de juin 2008 (journal de l'Internationale de l'Éducation).

Questionnaire sur les missions des enseignants documentalistes

à renvoyer à la CGT Educ'Action avant le 01/02/2009 (en version papier, par mail ou en ligne sur notre site)

263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : http://www.unsen.cgt.fr

Faites-vous des cours d'apprentissage à la recherche documentaire avec vos élèves ? OUI → NON

Si oui, dans quelle(s) classe(s) :

Cet apprentissage s'étale-t-il sur toute l'année ? OUI NON

Si non, quelles en sont les modalités ?

Souhaitez-vous, à l'instar de la FADBEN, que les contenus d'enseignement relevant de l'information-documentation soient reconnus et formalisés dans un référentiel ? OUI NON

Si oui, souhaiteriez-vous que cet enseignement soit basé sur une progression :

De la 6^e à la 3^e De la 6^e à la Terminale

Si non, pourquoi ?

Participez-vous à l'accompagnement éducatif ? OUI NON

Si oui, cela fait-il partie de vos heures statutaires ? OUI NON

Si ce sont des heures supplémentaires, comment êtes-vous rémunérés ?.....

Est-ce volontaire de votre part ? OUI NON

Considérez-vous que cela fait partie de vos missions ? OUI NON

Participez-vous à la validation du B2i ? OUI NON

Considérez-vous que cela fait partie de vos missions ? OUI NON

Faites-vous de l'éducation aux médias ? OUI NON

Si oui, sous quelle forme :

.....

.....

Considérez-vous que cela fait partie de vos missions ? OUI NON

Vous occupez-vous du réseau informatique de l'établissement ? OUI NON

Si oui, est-ce volontaire ? OUI NON

Considérez-vous que cela fait partie de vos missions ? OUI NON

Souhaiteriez-vous être gestionnaire de réseau ? OUI NON

Vous occupez-vous de la gestion des manuels scolaires ? OUI NON

Si oui, sous quelle forme ? Achats Distribution Stockage Autre

Vous occupez-vous de la gestion de l'ensemble des ressources documentaires de votre établissement ? OUI NON

Vous considérez-vous comme le gestionnaire de la politique documentaire de votre établissement ? OUI NON

Quelle est, d'après vous, votre mission principale ? La pédagogie La gestion Les deux

Votre temps de travail s'effectue-t-il toujours devant élèves (hormis les 6h statutaires) ? OUI NON

Si non, combien d'heures dans votre emploi du temps travaillez-vous en fermant le CDI aux élèves ?.....

Qu'effectuez-vous comme tâches durant cette période ?

Gestion du fonds Réunions pédagogiques Autre

Souhaitez-vous une baisse du temps de travail statutaire ? OUI NON

Si oui, la revendication 24h + 4h vous convient-elle ? OUI NON

Si la revendication ne vous convient pas, que proposeriez-vous ?

Encore moins un peu plus l'absence d'heures non justifiables

Y a-t-il des tâches que vous effectuez et que vous ne considérez pas comme faisant partie de vos missions ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

.....

.....

Commentaires libres

.....

.....

.....

Votre lieu d'exercice : Ville.....